

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  **CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Distr.
GÉNÉRALE
A/36/190
S/14442
15 avril 1981
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Point 32 de la liste préliminaire^x
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 10 avril 1981, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous faire tenir, pour communication à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, la Déclaration du Séminaire international sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, qui a été organisé par le Comité spécial contre l'apartheid à Londres du 1er au 3 avril 1981, en collaboration avec la Campagne mondiale contre la collaboration nucléaire et militaire avec l'Afrique du Sud et avec l'assistance du Mouvement anti-apartheid britannique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la Déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité spécial contre
l'apartheid,

(Signé) B. Akporode CLARK

^x A/36/50.

ANNEXE

DECLARATION DU SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE ET LE
RENFORCEMENT DE L'EMBARGO SUR LES ARMES CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

Londres, 1er-3 avril 1981

Le Séminaire international sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud a été organisé à Londres, du 1er au 3 avril 1981, par le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, en collaboration avec la Campagne mondiale contre la collaboration nucléaire et militaire avec l'Afrique du Sud. Y ont participé des représentants d'organes des Nations Unies, de gouvernements, de mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie, de mouvements anti-apartheid et d'autres organisations non gouvernementales, ainsi que des parlementaires et des experts.

Le Séminaire a reconnu que la situation en Afrique du Sud et en Afrique australe en général était devenue beaucoup plus grave et explosive depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de la résolution 418 (1977) du 4 novembre 1977 décrétant un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

Les actes d'agression, de subversion et de terrorisme commis constamment par le régime sud-africain contre les Etats voisins, sa persistance à occuper illégalement la Namibie et son refus du plan élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'indépendance du territoire; l'escalade de la répression en Afrique du Sud, y compris l'exécution de patriotes; les affrontements armés entre les forces du régime raciste et les combattants de la liberté; et les essais nucléaires auxquels l'Afrique du Sud a procédé récemment - tous ces faits ont abouti à une situation qui constitue une menace plus grave à la paix et à la sécurité internationales, une situation marquée en fait par des ruptures constantes et intensifiées de la paix qui relèvent du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité et ceux de ses membres permanents qui empêchent que les mesures nécessaires soient prises, manqueront à leur devoir si, compte tenu de l'aggravation constante de la situation, le Conseil ne constate pas l'existence de cette menace conformément au Chapitre VII de la Charte, et ne prend pas les mesures obligatoires prévues par la Charte.

Il est devenu encore plus impératif d'assurer avant tout l'application intégrale et le renforcement réel de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité ainsi qu'un contrôle efficace de l'embargo.

A cet égard, le Séminaire se déclare profondément préoccupé par le fait que la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité n'ait pas été efficacement appliquée en raison de la résistance de certains Etats occidentaux ou autres. Il a attiré l'attention sur le fait que de nombreux Etats concernés n'ont pas adopté la législation nationale voulue, sur leur interprétation étroite des termes de la résolution qui rend l'embargo largement inefficace et sur la faiblesse des mesures de contrôle et d'application de l'embargo.

Grâce à la collaboration militaire et nucléaire continue de certains Etats, occidentaux et autres, - en particulier le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, la République fédérale d'Allemagne, la France et Israël - l'Afrique du Sud a pu faire progresser son programme d'expansion militaire et de fabrication d'armes nucléaires.

Le Séminaire a souligné que, parce que l'embargo sur les armes n'est pas strictement appliqué, et que se poursuit la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, les objectifs de l'embargo s'en trouvent gravement compromis, et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies diminuée.

Le Séminaire s'est déclaré alarmé par certains signes apparus récemment indiquant que la nouvelle administration américaine aurait l'intention de répudier les engagements antérieurs des Etats-Unis, d'établir des relations amicales avec le régime raciste d'Afrique du Sud et d'abroger l'amendement Clark, voire de collaborer directement ou indirectement avec ce régime dans les efforts qu'il déploie pour déstabiliser les Etats voisins qui apportent leur soutien aux mouvements de libération nationale conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Le Séminaire considère donc qu'il est essentiel et urgent que tous les gouvernements animés de la volonté d'assurer la libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie - les pays africains, les pays non alignés et les pays socialistes, comme aussi les pays nordiques et d'autres pays occidentaux - ainsi que les parlements, syndicats et autres organisations, lancent une campagne mondiale pour faire pression sur les grandes puissances occidentales afin qu'elles coopèrent à l'application et au renforcement de l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

Après avoir analysé les données d'expérience recueillies, les participants ont fait un certain nombre de propositions concrètes qui figurent dans les documents et dans le rapport du Séminaire.

S'agissant de l'application de l'embargo sur les armes, le Séminaire souligne ce qui suit :

a) Tous les Etats devraient adopter une législation efficace ou énoncer des directives politiques concernant l'embargo - visant le transfert des armes par des parties tierces, l'utilisation finale, la participation à la production en Afrique du Sud, etc. - en surveiller et en imposer l'application scrupuleuse, et punir sévèrement tous les contrevenants. L'embargo devrait porter sur toutes les formes de collaboration militaire, directe ou indirecte, conformément à la résolution 35/206 B de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1980.

b) L'expression "armes et matériel connexe" comprend le pétrole, les ordinateurs, le matériel électronique, le transfert de technologies militaires, le matériel dit "mixte" à usage militaire, les composants, l'équipement auxiliaire et les pièces de rechange d'armes, toutes choses énumérées dans les listes d'embargo.

c) Le Conseil de sécurité devrait adopter sans plus tarder les recommandations faites en septembre 1980 par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud.

d) Tous les Etats devraient remplir leurs obligations envers l'Organisation des Nations Unies et informer le Conseil de sécurité de toutes les données dont ils disposent sur les violations de l'embargo, quelles qu'elles soient.

Le Séminaire estime qu'il est impératif et urgent de renforcer l'embargo obligatoire sur les armes, en particulier pour ce qui concerne la collaboration nucléaire et les livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud.

Le Séminaire a étudié toutes les informations probantes concernant la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et s'inquiète de la menace terrible que pose, pour la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde, la mise au point d'une bombe nucléaire par le régime d'apartheid. Il rejette l'argument selon lequel il est possible de distinguer entre la collaboration nucléaire à des fins pacifiques et la collaboration aux fins de la production d'armes nucléaires. Il demande donc que cesse toute forme de collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud.

C'est le pétrole, matière stratégique, qui a permis au régime d'apartheid d'intensifier la répression du peuple sud-africain, de maintenir son occupation illégale de la Namibie et de commettre à maintes reprises des actes d'agression contre des Etats africains indépendants. Aucun embargo sur les armes ne peut donc être complet sans une interdiction totale d'approvisionner l'Afrique du Sud en pétrole et en produits pétroliers. Notant avec satisfaction la décision des pays exportateurs de pétrole de mettre l'embargo sur les livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud, le Séminaire demande instamment que soient prises des mesures nationales et internationales efficaces pour empêcher que du pétrole ou des produits pétroliers ne parviennent à l'Afrique du Sud.

Le Séminaire estime indispensable que le Conseil de sécurité se réunisse de toute urgence pour examiner la situation grave qui règne en Afrique australe, les propositions de ce séminaire sur la mise en oeuvre et le renforcement de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud et d'autres mesures destinées à appuyer la lutte de libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

Aider le régime raciste sud-africain dans les domaines militaire et nucléaire, c'est se rendre complice du crime d'apartheid, de l'occupation illégale de la Namibie et des actes d'agression commis contre les Etats de première ligne, ainsi que se rendre coupable d'un manquement aux obligations fondamentales qui incombent aux Etats Membres aux termes de la Charte des Nations Unies.

Le Séminaire déclare donc que toute forme d'aide, directe ou indirecte, constitue un crime contre les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats de première ligne, une menace à la paix internationale, un défi à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et une insulte à la conscience de l'humanité.

A/36/190

S/14442

Français

Annexe

Page 4

Le Séminaire souligne qu'il est nécessaire de mobiliser de toute urgence les gouvernements, les parlements et l'opinion publique - syndicats, institutions religieuses, étudiants et jeunes ainsi que tous ceux qui se sentent concernés - pour qu'ils se prononcent en faveur de la cessation de toute collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud et en faveur d'un embargo pétrolier.

Le Séminaire fait appel à tous les gouvernements et organisations pour qu'ils coopèrent avec le Comité spécial contre l'apartheid, qu'ils apportent leur soutien à la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud et qu'ils encouragent ce mouvement de mobilisation.

